

## **REUNION DU 09 FEVRIER 2023**

### **(1 / 2023)**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 14

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, RESSOUCHE Karine et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absents excusés : Mme TRICOIRE Nathalie  
Mme PEQUIGNOT Corinne (pouvoir à Mr HERVE)  
Mr LEBLANC Jean-Sébastien (pouvoir à Mme DUPONT)

Secrétaire : Mme RESSOUCHE KARINE

Convocation le 03 février 2023

### **Ordre du jour**

- Droit de préemption – DIA
- Durée d'amortissement
- Travaux du groupe scolaire
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Mr FERRARI précise que le dernier paragraphe est incomplet concernant le manque de communication, et souhaiterait que les membres du conseil soient mieux informés. Après remarque sur celui-ci, il est donc voté à l'unanimité.

M. HERVE nomme la secrétaire de séance, Mme Karine RESSOUCHE.

#### **1. Droit de préemption – DIA**

Le Maire informe le conseil qu'il n'y a aucune DIA.

#### **2. Durée d'amortissement – D20230209004**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2321-2,

**Vu** le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 2021,

**Considérant** que les subventions d'équipement versées figurent dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

**Considérant** que la commune devra délibérer chaque année pour amortir l'attribution de compensation de la CDA de Saintes, en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- De fixer la durée des amortissements **jusqu'à 5 000 €**, à **1 an** (soit, réglés en une fois).

#### **3. Travaux du groupe scolaire – D20230209002**

Mr TIBURCE explique que des travaux sont nécessaires à l'école. Suite à une panne de la chaufferie courant automne 2022, le système de chauffage de l'école était mis à mal. Il est donc nécessaire d'installer un système de chauffage avec des pompes à chaleur air/air réversibles ainsi que des travaux de menuiseries et d'isolation par les combles pour optimiser les performances énergétiques.

Mr TIBURCE présente le plan de financement établi sur les devis obtenus. La commission travaux doit à présent étudier les devis afin de faire le point sur les prestations et matériaux de chaque offre.

Après débat, le conseil municipal **autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions au Département de la Charente-Maritime (30%), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) (40%) ; la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (30%) et toute autre demande de financement.

#### **4. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels** – D20230209003

Mr le Maire explique que la délibération prise lors du recrutement d'un agent contractuel pour remplacement doit être mise à jour afin de pouvoir recruter un agent contractuel en cas d'absence d'un agent en poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

#### **Questions diverses**

##### Bois :

Mr le Maire explique que suite à une coupe de peupliers, il restait du bois à récupérer sur une parcelle communale. Un appel à candidature avait été émis auprès des St Séverins dans le bulletin municipal. Seul Mr BEILLEVAIRE Frédéric se porte candidat. Il pourra alors procéder au prélèvement du bois restant.

##### Défibrillateur :

Mr le Maire explique qu'un défibrillateur est installé dans la salle associative et qu'il serait bien d'envisager de le positionner à l'extérieur afin de pouvoir y accéder facilement en cas d'urgence.

##### Journée contre l'épilepsie :

Mme RESSOUCHE demande s'il est possible de décorer le devant de la Mairie, comme chaque année, à l'occasion de la journée mondiale contre l'épilepsie. Mr le Maire accepte et participera à cet événement.

##### Sécurité :

Mr FERRARI souhaite faire un point sur la commission « sécurité ». Un point sur toutes les commissions communales aura lieu lors du prochain conseil.

##### Eclairage :

Mr FERRARI souhaite un vote concernant les solutions proposées quant à l'économie d'énergie de l'éclairage public.

Mr le Maire accepte de mettre le sujet à l'ordre du jour dans un prochain conseil si la commission « Énergie » remet un rapport construit.

Mr le Maire explique, pour la énième fois, que certains lampadaires sont déjà équipés de led, ce qui diminue la consommation électrique par 4 et que lors des travaux d'enfouissement prévus, la moitié des éclairages en seront alors équipés. Néanmoins il rappelle et insiste sur l'utilité de l'éclairage public quant à la sécurité des administrés.

Mme LECLERC rappelle qu'un dispositif d'aides « fond vert » est à étudier afin d'optimiser les économies d'énergie à moindre coût.

#### Terrain de football et vestiaires :

Mr TERRIERE explique qu'il serait intéressant d'envisager de nouveaux projets quant au terrain de football. Effectivement, il n'y a plus d'équipe de football à St Sever de Saintonge, l'espace pourrait alors être exploité différemment, et qu'une étude éventuelle de zone commerciale serait une opportunité pour le dynamisme de la commune.

Mme MONDIN demande, si les vestiaires du terrain de football sont disponibles, la possibilité de stocker le matériel des travaux manuels des Teurjhous Bitons.

Mr le Maire répond que pour le moment, un travail est en train d'être fait quant au projet de la Commune Nouvelle avec ROUFFIAC, et que les décisions quant au devenir des immeubles seront mises au clair au moment de la fusion.

#### Nouvelle commune :

Mr FERRARI rebondit sur le sujet de la fusion ROUFFIAC / SAINT SEVER DE SAINTONGE dans le cadre de la commune nouvelle et demande où en est le projet.

Mr le Maire explique que le projet suit son cours. Il informe le conseil de l'avancement à ce jour.

Il précise aussi que cette fusion va entraîner certains changements, et qu'il y aura des avantages, comme les dotations maintenues, la protection contre la fermeture des écoles et des inconvénients comme les démarches administratives que devront effectuer les administrés et artisans mais que les Maires des deux communes sont en train d'étudier des solutions pour faciliter cette transition.

#### Convention « Alerte harcèlement » :

Mr le Maire rappelle que la commune de Saint Sever a adhéré au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et/ou d'agissements sexistes du CDG17, pour lequel une délibération avait été prise dans ce sens le 24 Novembre 2022. Il convient à présent de nommer un référent qui sera l'interlocuteur du CDG lors de la transmission des préconisations visant à traiter les faits.

Mme PEQUIGNOT, bien qu'absente, s'était proposée. L'assemblée approuve.

Commissions de la CDA :

Une mise à jour est nécessaire quant aux délégués des commissions de la CDA.

Le tableau mis à jour ci-après :

## COMMISSIONS CDA

<b>Délégué communautaire</b>	HERVE Pierre
<b>Suppléant</b>	PEQUIGNOT Corinne
<b>Mobilité</b>	GABORIAUX Jean-Michel
<b>Finances</b>	LECLERC Brigitte
<b>Travaux bâtiments communautaires</b>	TIBURCE Jean-Michel
<b>NTIC (numérique)</b>	FERRARI Bruno
<b>Economie</b>	HERVE Pierre (si absent, LECLERC Brigitte)
<b>ESS (économie sociale et solidaire)</b>	HERVE Pierre
<b>Economie circulaire</b>	HERVE Pierre
<b>Education, petite enfance, enseignement supérieurs et jeunesse</b>	DUPONT Frédérique
<b>Eaux</b>	FERRARI Bruno
<b>Randonnées / Flow vélo</b>	TERRIERE Anthony
<b>Milieux naturels</b>	DEMINIER Jean-Louis
<b>Déchets</b>	FERRARI Bruno

<b>Energie</b>	TERRIERE Anthony
<b>Agriculture</b>	GUILBERTEAU Jean-Paul
<b>Habitat</b>	FERRARI Bruno
<b>Attractivité, aménagement du territoire et urbanisme</b>	TERRIERE Anthony
<b>Tourisme</b>	DEMINIER Jean-Louis
<b>Solidarité</b>	PEQUIGNOT Corinne
<b>PFIS (pompes funèbres)</b>	HERVE Pierre
<b>CLECT</b>	GABORIAUD Jean-Michel
<b>CCID DE LA CDA</b>	DUPONT Frédérique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Le Maire  
Pierre HERVÉ

La Secrétaire  
Karine RESSOUCHE

DEMINIER Jean-Louis		MONDIN Dominique	
DUPONT Frédérique		PEQUIGNOT Corinne	
FERRARI Bruno		RESSOUCHE Karine	
GABORIAUD Jean-Michel		TERRIERE Anthony	
GUILBERTEAU Jean-Paul		TIBURCE Jean-Michel	
LEBLANC Jean-Sébastien		TRICOIRE Nathalie	
LECLERC Brigitte			